

ORDONNANCE DE POLICE
FERMETURE DE LA BASSE COUR LE 22 DECEMBRE 2017.

Le Collège communal,

- Vu la demande de l'asbl Entre-Familles (La Rouette) relative à l'organisation de "La Basse Cour fête Noël" le 22 décembre 2017;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures transitoires de circulation;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi Communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- A l'unanimité,

ARRÊTE :

- Article 1. Le vendredi 22 décembre 2017, de 16h.30 à 19 h.00, la rue Basse Cour, du carrefour avec le Pré Messire au carrefour avec la rue du Pré Saint Lambert, sera fermée et interdite à la circulation des véhicules.
- Article 2. Une déviation sera mise en place via le quai des Vieux Moulins et la rue des Moulins.
- Article 3. Cette restriction sera matérialisée par une signalisation adéquate mise à disposition par le Service logistique et mise en place par les organisateurs.
- Article 4. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.
- Article 5. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police, et aux Services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 30.10.2017.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J. REMY-PAQUAY.

Th. DE BOURNONVILLE.